

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3 de cette loi le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, grand officier de l'Ordre national du Québec, officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 6 de cette loi un chevalier de l'Ordre national du Québec peut, de la manière prévue à l'article 3 de cette loi, être promu grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec et un tel officier peut être promu grand officier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre et que cet avis est annexé au présent décret, conformément à l'article 5 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE la personne suivante soit promue au grade de grand officier de l'Ordre national du Québec :

— M. Michel Chrétien;

QUE les personnes suivantes soient nommées ou promues au grade d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec :

— M. Louis Audet;

— Mme Joséphine Bacon;

— M. François Crépeau;

— Mme Sophie D'Amours;

— M. Jean-François Lépine;

— M. Pierre Karl Péladeau;

— M. Samuel Pierre;

— Mme Caroline Quach-Thanh;

— M. Sidney Stevens;

— M. Jean St-Gelais;

QUE les personnes suivantes soient nommées au grade de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec :

— M. Michel Bouvier;

— M. Michel Clair;

— M. Jean-Pierre Desrosiers;

— M. Vincent Dumez;

— Mme Louise Forestier;

— M. Gaëtan Gagné;

— M. Alain-G. Gagnon;

— Mme Louisiane Gauthier;

— M. Michel Labrecque;

— M. Pierre Lahoud;

— Mme Suzanne Lareau;

— Mme France Légaré;

— M. Roland Lepage;

— M. James A. O'Reilly;

— M. Marc Parent;

— Mme Léa Pool;

— Mme Denise Robert;

— Mme Francine Saillant;

— Mme Anik Shooner;

— M. René Simard;

— M. Jean Soulard.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77590

Gouvernement du Québec

Décret 1003-2022, 15 juin 2022

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants à monsieur Christian Dubé, membre du Conseil exécutif, du 18 juin au 2 juillet 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77591